



Épreuve de tir : décompte des points

Les tirs s'effectuent sur la cible anatomique « sanglier » (modèle déposé par l'A.N.C.G.G.) qui comporte des zones à points positifs ou négatifs.

Tir à balle :

Le candidat utilise son arme habituelle, carabine ou fusil lisse. L'épreuve est divisée en deux phases :

- 5 balles sur cible fixe, à 30 mètres, debout, sans appui,
- 5 balles sur cible mobile, à 25 mètres, debout, à bras francs.

Tir à l'arc :

Le candidat utilise un arc de chasse réglementaire.

Il tirera :

- 5 flèches sur cible fixe à 10 mètres,
- 5 flèches sur cible fixe à 15 mètres.

Décompte des points :

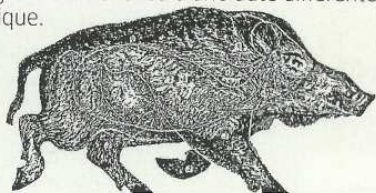
- 25 points au maximum par phase, soit au total 50 points possibles pour l'épreuve.
- L'épreuve de tir est considérée comme réussie à partir d'un total de 25 points.
- Un zéro dans l'une des deux phases est éliminatoire, mais l'épreuve totale peut être repassée.

Armement minimum autorisé :

- Armes à canon rayé : calibre développant 1500 joules à 100 mètres.
- Arme à canon lisse : calibre 16.
- Arc : flèches réglementaires munies de pointes d'entraînement.

Lunette et tous systèmes de visée autorisés :

- Chaque candidat reçoit un exemplaire du règlement détaillé de l'épreuve de tir. Le comportement pendant l'épreuve peut être éliminatoire (manipulation maladroite ou dangereuse de l'arme).
- L'épreuve de tir à généralement lieu à une date différente de l'épreuve théorique.



Comment passer le brevet ?



C'est l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier qui centralise toute l'opération, notamment l'élaboration du programme et la mise au point du calendrier annuel.

Les épreuves sont organisées dans toutes les régions de France sous la responsabilité des associations affiliées.

Celles-ci ont pour mission :

- La coordination générale avec l'A.N.C.G.G. ;
- L'enregistrement des inscriptions des candidats ;
- L'organisation des séances de préparation et d'entraînement ;
- Le choix des lieux des épreuves, salle et stand de tir ;
- La constitution d'un comité d'organisation et d'un jury qui veillent à ce que les épreuves se déroulent dans les meilleures conditions de sécurité et d'équité.
- L'organisation de la correction et la publication des résultats ;
- La distribution des brevets au terme de la session.

L'A.N.C.G.G. fournit :

- Les questionnaires (DVD+grilles de réponse) qui sont corrigés de façon totalement anonyme ;
 - Les cibles anatomiques (modèle déposé) ;
 - Les diplômes et insignes.
- Pour obtenir des renseignements complémentaires ou les dates des séances de préparation et des sessions du Brevet, s'adresser à

L'Association Départementale des Chasseurs
de Grand Gibier de votre domicile



Ou sur le site Internet : www.ancgg.org

Document édité par :

Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier
60, rue des Archives - 75003 PARIS

Brevet Grand Gibier option vénerie :
demander le document spécifique



LE BREVET GRAND GIBIER

La chasse réclame de plus en plus la compétence et la responsabilité de ses pratiquants. Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a créé le **Brevet Grand Gibier**. Ce Brevet est un test, auquel chacun peut se soumettre librement. Il n'est pas obligatoire, mais il constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique. Son détenteur aura fait la preuve de connaissances étendues et, notamment, d'une expérience pratique dans le maniement des armes de chasse. Il recevra un diplôme et un insigne au logo du **Brevet Grand Gibier**.

LE BREVET GRAND GIBIER COMPORTE DEUX ÉPREUVES :

une épreuve pratique :

- tir à balle sur cible fixe et mobile,
- tir à l'arc sur cible fixe.

Une épreuve théorique de contrôle des connaissances sur CD-Rom avec questions à choix multiple. Pour obtenir le Brevet, le candidat doit satisfaire aux deux épreuves.

QUATRE CATÉGORIES SONT PRÉVUES :

- Le Brevet Grand Gibier 1^{er} Degré
Insigne ARGENT • Fond Vert
- Le Brevet Grand Gibier Option Tir à balle 2^{ème} Degré
Insigne OR • Fond Vert
- Le Brevet Grand Gibier Option Arc
Insigne OR • Fond Rouge
- Le Brevet Grand Gibier Option Vénerie
Insigne OR • Fond Bleu

ÉPREUVE THÉORIQUE

COMMUNE À TOUTES LES OPTIONS

L'épreuve théorique est commune à toutes les options

BREVET GRAND GIBIER 1^{er} DEGRÉ

100 questions dont 4 éliminatoires.

A Connaissance des espèces : 40 questions

Identification - Biologie
Reproduction - Comportement

- le sanglier 12 questions
- le cerf 8 questions
- le chevreuil 12 questions
- le chamois, l'isard 4 questions
- le mouflon 2 questions
- les maladies du gibier 2 questions



B Connaissance de la forêt : 20 questions

- les traces
- les laissées
- la sylviculture : méthodes, arbres, fruits
- les petits animaux :
 - oiseaux
 - mammifères
 - insectes
- la flore :
 - champignons
 - fleurs



C La chasse du Grand Gibier : 30 questions

- les armes, munitions, optiques, archerie sécurité
- la réglementation
- les chiens pour le grand gibier
- les réactions des animaux blessés
- les indices et blessures
- les modes de chasse (incluant la vénerie et la chasse à l'arc)



D La gestion des espèces : 10 questions

- l'accroissement des populations
- les pertes
- les prélèvements possibles
- les densités
- les dégâts

L'Épreuve du Brevet Grand Gibier 1^{er} DEGRÉ EST RÉUSSIE LORSQUE :

- le candidat a répondu correctement aux 4 questions éliminatoires ;
- le candidat a répondu correctement à au moins 80 questions sur 100.

Les épreuves sont indépendantes et peuvent être passées, ou repassées en cas d'échec, à des sessions différentes, y compris dans d'autres départements.

Un justificatif est donné à chaque candidat ayant réussi partiellement.

Le brevet 2^{ème} degré ne peut être obtenu qu'après le 1^{er} degré.



BREVET GRAND GIBIER 2^{ème} DEGRÉ

30 questions supplémentaires, dont 3 éliminatoires.

- les responsabilités du directeur de chasse
- le recensement des populations
- l'élaboration d'un plan de chasse, quantitatif et qualitatif
- l'organisation de la chasse
- la réglementation
- les particularités territoriales
- les aménagements
- la lutte contre les dégâts
- la prophylaxie et les soins des maladies du gibier
- les trophées
- les Honneurs au gibier

L'Épreuve du Brevet Grand Gibier 2^{ème} DEGRÉ EST RÉUSSIE LORSQUE :

- le candidat a répondu correctement aux 3 questions éliminatoires ;
- le candidat a répondu correctement à au moins 25 questions sur 30.

LE BREVET GRAND GIBIER Option Arc

L'attestation de participation à une session de formation conforme à la réglementation est un préalable obligatoire.

DOCUMENTATION DE BASE

« Le grand gibier », ouvrage très complet, publié par l'A.N.C.G.G.

Les candidats peuvent se procurer un manuel de révision auprès des associations départementales qui organisent des sessions.